À L'OCCASION DE L'ÉLECTION MUNICIPALE DU 7 NOVEMBRE 2021, vous pourrez aussi voter au bureau de la présidente ou du président d'élection.

De 9 h 30 à 20 h

VENDREDI le 29 octobre 2021

Le vote au bureau de la présidente ou du président d'élection pourrait vous permettre de voter lors d'un **jour de semaine**, dans un **local accessible** et **moins achalandé**.

Ce bureau de vote est particulièrement apprécié des électeurs qui ont **besoin de plus de temps pour exercer leur droit de vote**.